



## La FAQ des TPE/PME :

### 1. Une offre pour quel type d'entreprises ?

- Toutes les entreprises (TPE /PME).
- Les associations, professions libérales, les structures de service à la personne.
- Les entreprises certifiées ISO 9001 (ou autre référentiel Qualité/Sécurité environnement).
- Les entreprises souhaitant être certifiées ISO 9001 (ou autre référentiel Qualité/Sécurité/Environnement).
- Les entreprises souhaitant améliorer leur performance opérationnelle.

### 2. Quels sont les atouts d'un consultant Qualité labellisé TPE/PME ?

Le consultant Qualité labellisé TPE est dans une logique de « faire ». Il s'intègre pleinement dans les équipes, il participe aux réunions internes, il construit le Système de Management de l'intérieur, il apporte des solutions à des problématiques internes, .... Il possède l'expérience nécessaire pour déployer de manière pragmatique une démarche Qualité à forte valeur ajoutée. Il a suivi une formation lui permettant d'adopter une posture pour accompagner le changement dans les organisations.

### 3. Quel est le rôle de Qualinove vis-à-vis des Consultants Qualité labellisés TPE/PME ?

Les Consultants Qualité labellisés TPE sont des intervenants sélectionnés et formés par Qualinove. Ils ne sont pas salariés de notre structure et évolue selon leur propre forme juridique. Ils peuvent avoir un statut d'indépendant, d'auto-entrepreneur, de salarié d'une société de portage, ... Ce mode de fonctionnement garantit une souplesse dans le mode de fonctionnement avec votre structure et témoigne d'un caractère « entrepreneurial » de l'intervenant. La relation contractuelle est établie entre le Consultant Qualité labellisé TPE et l'entreprise cliente.

### 4. Un Consultant Qualité labellisé TPE/PME peut-il conduire une démarche Qualité sur un autre référentiel que l'ISO 9001 ?

Un Consultant Qualité labellisé TPE peut conduire des démarches Qualité selon d'autres référentiels en fonction de ses compétences et de son expérience. Il peut s'agir d'une démarche de certification de service, d'une norme sectorielle, ou de tout autre référentiel. L'entretien préalable avec le consultant de Qualinove permet de bien définir les objectifs de la mission afin de vous proposer un consultant possédant les ressources nécessaires.

## **5. Un Consultant Qualité labellisé TPE/PME peut-il conduire une démarche environnementale (ISO 14001) et/ou Sécurité (OHSAS 18001) ?**

De nombreux Consultants Qualité labellisés TPE possèdent une expérience Qualité, Sécurité et Environnement. Ils utilisent leurs compétences pour le pilotage du projet. Ils conduisent la mission dans une logique d'intégration des Systèmes de Management et utilisent les outils prévus dans le pilotage du SMQ. La norme ISO 14001 permet également une certification par étape pouvant s'étaler entre 1 et 3 ans avec une preuve d'engagement dans la démarche dès l'étape 1 atteinte.

### **Combien ça coûte ?**

Le budget nécessaire pour la réalisation de la mission est fonction de la durée d'intervention choisie et des options retenues. Du fait du mode de contractualisation, il n'y a pas d'effort supplémentaire au niveau des charges sociales, patronales, fiscales... Il s'agit d'une prestation de service faisant partie des charges de votre entreprise. La mise en relation de Qualinove avec le Consultant Qualité labellisé TPE/PME ne comporte de coût pour l'entreprise. Le recrutement, la sélection, la formation et la labellisation ne font pas l'objet d'une prestation facturée. Cette mise en relation est totalement gratuite pour votre structure.